

## INDICATEUR 1

# QUELLE PRODUCTION DE DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS DANS LES RÉGIONS ?

La production de déchets ménagers et assimilés (DMA) par an et par habitant est un des principaux indicateurs du service public de prévention et gestion des déchets.

### De quoi s'agit-il ?

Il concerne l'ensemble des **déchets collectés annuellement dans le cadre du service public**, qu'ils soient produits par les habitants ou les petites entreprises, rapporté au nombre d'habitant.

On distingue ici, d'une part, **la collecte auprès des usagers** (en porte-à-porte ou par le biais de bornes extérieures ou encore sur rendez-vous notamment) et, d'autre part, **la collecte en déchèteries** (des installations où les usagers se rendent pour jeter et trier leurs déchets).

### Précisions

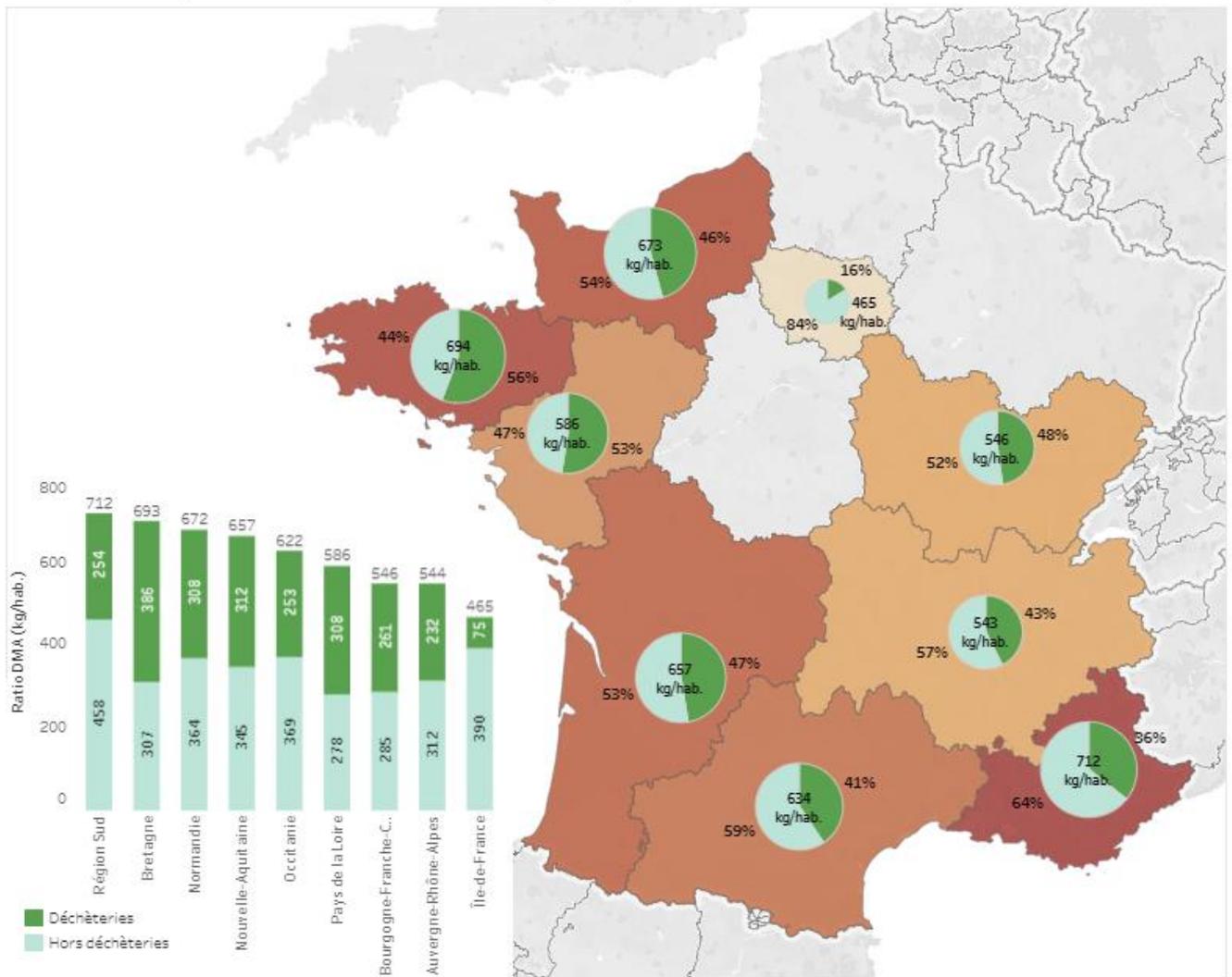
Ces deux procédés cumulent, le cas échéant, des **flux triés** (*papiers, emballages, déchets verts, gravats...*) et les flux "qui restent" après le tri (*déchets résiduels* ou *tout-venant de déchèterie* aussi appelés **flux en mélange**).

Le niveau du ratio est à la fois le **résultat de la production** de déchets des ménages **et des offres de service** des collectivités en charge du service public : nombre et types de collecte proposés, nombre de déchèteries, conditions d'accès des professionnels au service, etc.

### Les objectifs

L'article L541-1.1.1 du Code de l'Environnement prévoit de "*donner la priorité à la prévention et à la réduction de la production de déchets, en réduisant de 15 % les quantités de déchets ménagers et assimilés produits par habitant (...) en 2030 par rapport à 2010*" (loi du 10 février 2020).

## Ratio de DMA (Déchets ménagers et assimilés) en kg/habitant - Situation 2019



**RARE** Réalisation et données sources + dernière mise à jour ... A compléter

tableau



Présentation interactive :

- <https://public.tableau.com/views/RareIndicateursCommuns/RatioDMA?:showVizHome=n#1>

## PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Avec **712 kilos** de déchets ménagers et assimilés collectés par habitant en 2019, la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur affiche a priori un niveau très élevé par rapport aux autres régions. En effet, la région est fortement impactée par les activités économiques et la présence de nombreux touristes sur son territoire. L'enjeu de la région porte donc à la fois sur la diminution de la part d'assimilés collectés par les services publics de gestion des déchets (pour lesquels les activités économiques auraient obligation de trouver des solutions alternatives favorisant la valorisation de leurs déchets) et sur l'amplification du geste de tri par les ménages et les touristes

Les collectes **hors déchèteries** affichent une performance d'environ 100 kg/hab/an de plus que les performances nationales, principalement due à une forte production d'ordures ménagères résiduelles. Par ailleurs, les performances des collectes sélectives de verre et de matériaux secs sont en dessous des moyennes nationales.

Les performances de collectes **en déchèteries** sont légèrement supérieures au niveau national pour les trois principaux flux de déchets verts, d'encombrants et de déblais gravats.

Pour aller plus loin :

[Les chiffres clés en région Provence-Alpes-Côte d'Azur](#)

## BRETAGNE

Entre 2010 et 2019, la collecte des DMA par habitant a progressé de 5 % pour atteindre **697 kilos** par habitant soit, avec la hausse de la population, une augmentation de 11 % des tonnages pris en charge.

**Hors déchèteries**, la collecte en mélange a enregistré un net recul : les ordures ménagères résiduelles ont ainsi baissé de 22 % sur cette période passant de 249 à 196 kilos par habitant (- 54 kg/hab/an). Le tri connaît quant à lui une hausse des ratios : + 8 kilos par habitant pour les collectes sélectives et + 4 kilos par habitant pour le verre.

**En déchèteries**, la collecte des encombrants est relativement stable passant de 62 à 64 kg/hab/an (+ 4 %) tandis que les collectes séparées sur ces sites (hors inertes et végétaux) augmentent de 40 kilos par habitant. **Les végétaux** représentent toujours une spécificité bretonne très impactante : avec 161 kg/hab/an en 2019, ce gisement représente près d'un quart des DMA.

Globalement, il faut noter que les déchèteries captent désormais 56 % du gisement collecté contre 47 % en 2010.

Pour aller plus loin :

[Déchets ménagers et assimilés : évolution du gisement et du traitement depuis 2010 en Bretagne](#)

## NORMANDIE

En 2019, près de 2 249 330 tonnes de déchets ménagers et assimilés ont été collectées en Normandie, soit une production individuelle de **672 kilos** par an, supérieur de 16 % à l'indicateur national et relativement stable depuis 2015.

Ce ratio témoigne notamment d'une forte production de **déchets verts** (134 kg/hab/an en Normandie contre 79 kg à l'échelle nationale) ; ces derniers représentent près de 20 % des DMA.

**Les déchets résiduels** (Ordures ménagères résiduelles, encombrants collectés hors déchèteries, tout-venant de déchèterie) constituent quant à eux près de 48 % des DMA. A elles seules, les OMR représentent encore 36 % des DMA, une part toutefois en diminution de plus de 2 points par rapport à 2015.

**En déchèterie**, après les déchets verts, le tout-venant et les inertes constituent les tonnages les plus importants, avec respectivement 73 et 65 kg/hab/an. Les déchèteries du territoire captent près de 46 % des DMA collectés (soit 307 kg/hab/an), une part en constante progression témoignant de la place centrale qu'occupent ces installations dans la gestion des déchets en Normandie.

Pour aller plus loin : <https://www.biomasse-normandie.fr/nos-publications/les-dma-en-normandie-en-2019-rapport/>

## NOUVELLE AQUITAINE

La Nouvelle-Aquitaine affiche un ratio de production globale de DMA de **657 kilos** par habitant en 2019.

345 kg/hab/an sont collectés **hors des déchèteries**. Les ordures ménagères résiduelles y sont majoritaires (69% soit 237 kg/hab/an) ! Cette production est néanmoins à la baisse depuis 2010. A contrario, les flux de collectes sélectives augmentent et s'établissent à 97 kg/hab/an en 2019. Les autres collectes (déchets alimentaires, déchets verts, cartons, encombrants, ...) représentent 11 kg/hab/an dont 6,4 kg/hab/an de déchets alimentaires.

La part des déchets collectés **en déchèterie** est élevée (312 kg/hab/an – 47% des DMA), reflet de l'activité soutenue des 633 déchèteries maillant le territoire et de la volonté de certaines collectivités d'offrir un service maximum aux usagers (multiplication des flux collectés). Les déchets verts constituent le principal déchet collecté : un peu plus d'un tiers du tonnage total pour 106 kg/hab/an. Tout-venant et gravats composent les 2 autres flux majoritaires en déchèterie pour respectivement 20% et 23% des flux collectés.

Pour aller plus loin :

[Site de datavisualisation des données de l'ORDEC Nouvelle-Aquitaine sur la production de DMA](#)  
[Repère Chiffrés 2019 : Flux de matière, prévention et gestion des déchets en Nouvelle-Aquitaine](#)

## OCCITANIE

En Occitanie, la production globale de DMA (**634 kilos** par habitant en 2019) est supérieure de 8% par rapport à la moyenne nationale. Cette production est en très légère diminution entre 2010 et 2019 (-0,3%).

Le ratio de déchets collectés **hors déchèteries** est relativement élevé (369 kg/hab/an) ; ce dernier étant notamment fortement impacté par la population touristique, été comme hiver, population touristique qui n'est pas prise en compte dans le calcul de ces ratios. Les ordures ménagères résiduelles représentent quasiment les  $\frac{3}{4}$  des déchets hors déchèteries (274 kg/hab/an) même si on constate, comme un niveau national, une diminution des OMr (-13% entre 2010 et 2019) au profit de la collecte sélective et des apports en déchèteries. Par ailleurs, il subsiste encore, en Occitanie, de nombreuses collectes en porte-à-porte de déchets occasionnels (encombrants et déchets verts principalement).

Bien que le maillage territorial des **déchèteries** soit important sur le territoire régional (561 déchèteries soit 1 déchèterie pour 10 500 habitants), le ratio de collecte des déchets en déchèteries ne représente que 40% des DMA (253 kg/hab/an), ce qui est dans la moyenne par rapport au niveau national.

Pour aller plus loin : [Gestion des déchets ménagers et assimilés Occitanie \(ordeco.org\)](#)

## PAYS-DE-LA-LOIRE

Par rapport à 2017, le ratio global de **586 kilos** par an et par habitant reste stable en Pays de la Loire. 53% des déchets ménagers et assimilés sont collectés en déchèteries et 47% sont collectés en porte-à-porte et en points d'apports volontaires.

L'attractivité touristique impacte la production de déchets ménagers et assimilés pour les collectivités du littoral en augmentant les tonnages produits en saison estivale. De ce fait, 44% de la population ligérienne produit moins de 500 kg/hab/an de déchets ménagers et assimilés.

S'agissant des collectes **hors déchèteries**, la part des ordures ménagères résiduelles diminuent légèrement tandis que la part des recyclables secs augmente.

**En déchèteries**, les principaux flux sont les déchets verts (97 kg/hab/an) et les déchets inertes (84 kg/hab/an). La part de tout-venant augmente légèrement, avec un report des collectes en porte-à-porte vers les déchèteries.

Pour aller plus loin :

[La gestion des déchets en Pays de la Loire | TEO \(teo-paysdelaloire.fr\)](http://teo-paysdelaloire.fr)

## **BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ**

Plus de 1,5 millions de tonnes de DMA sont collectés en 2019 en Bourgogne-Franche-Comté (yc. déblais et gravats) soit **546 kilos** par habitant. Ces quantités ont baissé de plus de 10 kg/hab/an. Depuis 2010 en raison d'une diminution des ordures ménagères résiduelles (-59 kg/hab/an) et une hausse des gisements captés en déchèterie (+43 kg/hab/an).

Les quantités d'OMR collectées ne cessent de baisser en raison, principalement, de la mise en place de la tarification incitative (32 % de la population régionale en 2019), mais aussi du développement des collectes spécifiques de biodéchets **hors déchèteries**, de l'élaboration et la mise en œuvre des programmes locaux de prévention, ainsi que des démarches *Zéro déchet zéro gaspillage*. Cette diminution des OMR est également liée à l'extension des consignes de tri à tous les plastiques depuis 2016, qui, ainsi, a permis de détourner une partie des flux vers les déchets ménagers recyclables (+ 4 kg/hab/an entre 2015 et 2019). **En 2019, l'ensemble de ces flux représentent 285 kg/hab/an. collectés hors déchets reçus en déchèteries.**

Les apports **en déchèteries (261 kg/hab/an)**, dont les déblais et gravats et les déchets collectés spécifiquement, représentent une part croissante de la collecte des DMA : 48 % en 2019, contre 39 % en 2010. Ils constituent le flux le plus important à gérer, devant les ordures ménagères résiduelles. Les déchets verts restent le premier flux capté dans les 326 déchèteries de la région : 72 kg/hab/an en 2019, soit 28 % des déchets collectés. Le gisement de déchets d'ameublement est de mieux en mieux valorisé. En 2019, les flux de mobiliers hors d'usage représentent 14 kg/hab/an, contre 3 kg/hab/an en 2015.

Pour aller plus loin : [Prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés en Bourgogne-Franche-Comté \(Alterre.org\)](http://Alterre.org)

## **AUVERGNE-RHÔNE-ALPES**

Les DMA avec déblais et gravats collectés par habitant sont stables par rapport à 2015 : -1 kg/hab/an entre 2015 et 2019.

**Hors déchèteries**, les ratios de collecte des OMR sont en baisse de -13% par rapport à 2010 et de -4% par rapport à 2015. Les tonnages de collecte sélective par habitant ont augmenté de 6% par rapport à 2010 et sont restés stables au cours de l'année 2019 (+ 1%).

Les ratios de collecte **en déchèterie** par habitant sont en hausse de 14% même si cette croissance est moins forte ces dernières années.

Pour aller plus loin : [Sindra - les déchets non dangereux - bilan global](#)

## ILE-DE-FRANCE

Avec **465 Kilos** par an et par habitant, la production des DMA franciliens apparaît relativement faible. L'agglomération parisienne présente un ratio plutôt bas tandis que ceux de la couronne sont plus proches de la moyenne nationale. L'évolution du ratio DMA était à la baisse de 2000 à 2015 (-47 kg/hab/an), il remonte depuis, éloignant l'atteinte des objectifs légaux de réduction. Le tonnage global de résiduels finaux (OMR, tout venants de déchèteries mais aussi refus de tri...) de 2019 est par ailleurs identique à celui de 2010.

Le tonnage **hors déchèteries** se situe cependant dans la fourchette haute avec 390 kg/hab/an ou domine très largement les déchets résiduels du fait de faibles performances de collecte sélective.

La région se caractérise par une forte carence **en déchèteries** : une pour 69 000 habitants contre une pour 14 000 habitants en moyenne en France, soit près de 5 fois moins. Cette situation se traduit par un très faible ratio de DMA en déchèteries (75 kg/hab/an).

Pour aller plus loin :

[Ordif.fr](http://ordif.fr)

-----

Cet indicateur est construit avec les données collectées par les observatoires régionaux des déchets annuellement ou tous les deux ans et versées dans la base nationale SINOE. Ces enquêtes sont réalisées grâce à l'implication des collectivités et autres acteurs des territoires, avec le soutien des conseils régionaux et de l'ADEME.

Pour aller plus loin :

<https://librairie.ademe.fr/dechets-economie-circulaire/4804-la-collecte-des-dechets-par-le-service-public-en-france.html>